

Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service public de
l'eau potable

Secteur Régie Eau Baugé

Exercice 2019

Station de reprise La Bilange à BAUGE

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Table des matières

1. Caractérisation technique du service
3
 - 1.1. Présentation du territoire desservi
3
 - 1.2. Mode de gestion du service
3
 - 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)
4
 - 1.4. Nombre d'abonnés
4
 - 1.5. Eaux brutes
5
 - 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau
5
 - 1.5.2. Achats d'eaux brutes
5
 - 1.6. Eaux traitées
5
 - 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019
5
 - 1.6.2. Production
6
 - 1.6.3. Achats d'eaux traitées
6
 - 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice
6
 - 1.6.5. Autres volumes
7
 - 1.6.6. Volume consommé autorisé**
7
 - 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)
7
2. Tarification de l'eau et recettes du service
8
 - 2.1. Modalités de tarification
8
 - 2.2. Facture d'eau type (D102.0)
9
3. Indicateurs de performance
10
 - 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)
10
 - 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)
10
 - 3.3. Indicateurs de performance du réseau
12
 - 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)**
12

- 3.3.2. **Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)**
13
- 3.3.3. **Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)**
13
- 3.3.4. **Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)**
14
- 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)
14
- 4. Financement des investissements
15
 - 4.1. Branchements en plomb
15
 - 4.2. Montants financiers
15
 - 4.3. État de la dette du service
15
 - 4.4. Amortissements
15
 - 4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service
16
 - 4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice
16
- 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau
17
 - 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)
17
 - 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)
17
- 6. Tableau récapitulatif des indicateurs
18

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **communal**
intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de communes Baugeois Vallée
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : Ex- Régie Baugé-en-Anjou
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	X	

31/12/2019 (18 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,18 habitants/abonné au 31/12/2019 (2,25 habitants/abonné au 31/12/2018).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 96,48 m³/abonné au 31/12/2019. (90,19 m³/abonné au 31/12/2018).

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 461 692 m³ pour l'exercice 2019 (436 347 pour l'exercice 2018).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Forage P2 Les Hautes Roches	souterraine	100 m ³ /h	176 773	154 553	-12,6%
Forage P1 Les Hautes Roches	souterraine	73 m ³ /h	139 517	133 093	-4,6%
Forage F3 Les Hautes Roches	souterraine	73 m ³ /h	120 057	174 046	45%
Total			436 347	461 692	5,8%

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.5.2. Achats d'eaux brutes

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même : Néant

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019

1.6.2. Production

Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Station des Hautes Roches à Pontigné	Décarbonatation à la soude

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2018 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2019 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
Refoulement vers réservoir La Folie	383 734	377 286	-1,7%	80
Suppression vers PONTIGNE	16 153	15 598	-3,4%	80
Total du volume produit (V1)	399 888	392 884	-1,8%	80

1.6.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³
Total d'eaux traitées achetées (V2)	0	0

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	255 434	278 422	9%
Abonnés non domestiques	3 771	8 500	125,4%
Total vendu aux abonnés (V7)	259 205	286 922	10,7%
Service de l'Ex-SIAEP Beaufort en Vallée	8 037	7 799	
Total vendu à d'autres services (V3)	8 037	7 799	-3%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	0
Volume de service (V9)	11 711	12 780	9,1%

1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	270 916	299 702	10,6%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 161 kilomètres au 31/12/2019 (159 au 31/12/2018).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	50 €	50 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,21 €/m ³	1,21 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA (2)	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,055 €/m ³	0,055 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,3 €/m ³	0,3 €/m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

→ Délibération du 19/12/2019 effective à compter du 1/01/2020 fixant les tarifs du service d'eau potable

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	50,00	50,00	0%
Part proportionnelle	145,20	145,20	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	195,20	195,20	0%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	6,60	6,60	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	36,00	36,00	0%
TVA	13,08	13,08	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	55,68	55,68	0%
Total	250,88	250,88	0%
Prix TTC au m³	2,09	2,09	0%

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2019 sont de 286 922 m³/an (259 205 m³/an en 2018).

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	450 175	489 047	
Total recettes de vente d'eau	450 175	489 047	8,6%
Recettes liées aux travaux et opérateurs	54 575	55 492	
Total autres recettes	54 575	55 492	1,7%
Total des recettes	504 750	544 539	7,9%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : 489 047 € (450 175 € au 31/12/2018).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019
Microbiologie	18	0	19	0
Paramètres physico-chimiques	25	12	26	12

La non-conformité constatée en 2019 sur 12 prélèvements concerne des dépassements de la teneur limite de qualité sur des produits de dégradation de pesticides (ESA métolachlore). Cette limite est fixée à 0.1 µg/L par molécule. L'ARS précise que cette situation ne présente pas de risque pour la santé des usagers au regard de la valeur limite sanitaire de consommation fixée à 510 µg/L pour l'ESA métolachlore.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

Analyses	Taux de conformité exercice 2018	Taux de conformité exercice 2019
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	52%	53,8%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5

PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	105

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

	Exercice 2018	Exercice 2019
Rendement du réseau	72,7 %	78,3 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	4,81	5,23
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	69 %	74,5 %

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,7 m³/j/km (2 en 2018).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des pertes est de 1,5 m³/j/km (1,8 en 2018).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire renouvelé en km				2,536	2,895

Au cours des 5 dernières années, 5,43 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,67% (0,38 en 2018).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
----	-----------------------------

20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2018).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre total des branchements de plomb	0	0

4.2. Montants financiers

	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	330 130	321 790
Montants des subventions en €	0	10 000
Montants des contributions du budget général en €	0	0

Les travaux 2019 ont consisté principalement :

- Renouvellement de la conduite « rue Rancan » à BAUGE
- Extensions VIEIL BAUGE (« La Turpaudière »), BAUGE (« Le Cottage »), ST MARTIN D'ARCE (« La Grande Pâturage »)
- Renouvellement hydraulique de la surpression « Château Coin » à BAUGE
- Pose d'un débitmètre en sortie des réservoirs de BAUGE et VIEIL BAUGE
- Renouvellement des vannes autour des réservoirs de BAUGE et VIEIL BAUGE
- Pose d'un by-pass sur chacun des 3 forages de PONTIGNE

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	678 199	655 663
Montant remboursé durant l'exercice en € en capital	16 025	22 536

en intérêts	38 730	37 511
-------------	--------	--------

4.4. Amortissements

Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de 156 007 € (141 767 € en 2018).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels 2020 en € HT
Accord-cadre à bons de commandes : renouvellement et extension de réseaux	50 000 €
Renouvellement équipements hydrauliques (variateurs, vannes,)	30 000 €

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Néant		

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2019, 6374 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité (3531 € en 2018).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2018	Exercice 2019
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	6 477	6 477
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,09	2,09
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	52%	53,8%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	72,7%	78,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2	1,7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,8	1,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,38%	0,67%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0136	0,0222